

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, a édicté l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-009 en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), accordant la gratuité totale de tout tarif prévu pour l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la construction d'un bâtiment de 96 unités destiné au logement social situé au 61, 6^e Avenue.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 juillet 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 7 juillet 2025 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public pour l'entrée en vigueur de l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-009 de l'arrondissement Lachine.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 juillet 2025

Fredy Alzate

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1256470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement RCA25-19001 (Tarification) une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour un OBNL, Bâtir son quartier (BSQ), pour la construction d'un bâtiment de 96 unités destiné au logement social, au 61, 6e Avenue

D'édicter et publier l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-009, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), accordant la gratuité totale de tout tarif prévu pour l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la construction d'un bâtiment destiné au logement social situé au 61, 6^e Avenue.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2025-06-30 16:10

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1256470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement RCA25-19001 (Tarification) une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour un OBNL, Bâtir son quartier (BSQ), pour la construction d'un bâtiment de 96 unités destiné au logement social, au 61, 6e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le permis pour la construction du bâtiment multifamilial de 96 unités, destiné au logement social, situé au 61, 6^e Avenue, a été délivré en mars 2025. Depuis, les travaux de décontamination ont été complétés et la construction a été entamée au début du printemps 2025. La réalisation des travaux de construction du projet de logements sociaux est porté par l'Organisme à but non lucratif "Bâtir son quartier " (BSQ).

Les travaux de construction nécessitent l'occupation d'une portion importante du domaine public sur la 6^e Avenue, pour laquelle un permis d'entrave est nécessaire et pour lequel le *Règlement sur la tarification* en vigueur prévoit un tarif applicable à l'ensemble des requérants, sans exception. Ce même *Règlement* prévoit toutefois que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, et aux conditions et modalités qu'il détermine, accorder une réduction totale de tout tarif prévu.

Les travaux de construction nécessitent la fermeture complète du tronçon de la 6^e Avenue, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph, jusqu'au 31 décembre 2025. L'ordonnance édictée l'est en vertu de :

- l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux de construction du bâtiment de logements sociaux requiert une occupation importante du tronçon de la 6^e Avenue longeant les terrains visés. Après validation auprès de la section Circulation de l'arrondissement, il a été convenu que tout le tronçon, inclus entre la rue Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph, devait être fermé lors des travaux, il sera partiellement ou totalement ouvert les fins de journées et les jours de fermeture du chantier. Afin de maintenir la piste cyclable fonctionnelle, il a été recommandé par la section

de Circulation de prévoir une bande cyclable d'une largeur de 3 mètres, permettant la circulation des cyclistes dans les deux sens, le long du versant Est de la 6^e Avenue. Ainsi, lors des travaux, le chantier occupera le trottoir du versant ouest de la 6^e Avenue, et la chaussée, à l'exception de la bande cyclable de 3 mètres (tel que recommandé par le service de la Circulation), entre la rue Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph. Le trottoir du versant est de la 6^e Avenue restera ouvert.

Pour les besoins de l'analyse et de la délivrance des permis d'occupation temporaire du domaine public, des plans de signalisation sont requis.

L'ordonnance autorise, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) :

- L'exemption des tarifs pour l'utilisation du domaine public pour l'OBNL Bâtir son quartier, équivalent à 335 832,20 \$, en plus des frais liés au permis pour l'installation de la grue et la fermeture complète de la rue.

JUSTIFICATION

Le contexte de crise que connaît actuellement le secteur de l'habitation, et plus spécifiquement du logement social, impose un effort collectif qui permet à la fois d'accélérer la construction de nouveaux logements et des unités durables et de qualité et de partager la charge financière qui pèse sur les organismes à but non lucratif, porteurs des projets de logements sociaux, et dont les revenus restent très limités, notamment considérant la rareté, voire l'absence, de programmes de financement à tous les paliers gouvernementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

Tél : 514 639-2143
Télécop. : 514 780-7709

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Tél : 514 639-2145
Télécop. : 514 780-7709

Le : 2025-06-27

Dossier # : 1256470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Édicter, en vertu du règlement RCA25-19001 (Tarification) une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour un OBNL, Bâtir son quartier (BSQ), pour la construction d'un bâtiment de 96 unités destiné au logement social, au 61, 6e Avenue



Lettre intention contribution_Habitation Lachine-Est_PHAQ00055_04122024_signee.pdf



Lettre intention contribution_Residence Entraide Lachine_PHAQ00113_04122024_signée.pdf



Ordonnance OCA25-RCA25-19001-009_projet (1).pdf GEL-Demande_ExemptionPermis.pdf



HLE-Demande_ExemptionPermis.pdf Delegation pouvoir DA_28 juin au 5 juillet 2025.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIERFella Amina MAHERZI
Conseillère en planification**Tél :** 514 639-2143
Télécop. : 514 780-7709

Service de l'habitation
Direction du développement résidentiel
155 rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Le 4 décembre 2024

Groupe d'Entraide Lachine
Madame Caroline Descary
1310, rue Notre-Dame
Montréal (Québec) H8S 2C8

Objet : Contribution financière municipale dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)
Projet Résidence Entraide Lachine
PHAQ-00113

Madame,

La présente fait suite au dépôt de votre projet dans le cadre du Programme d'habitations abordable Québec (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour lequel une contribution municipale est exigée.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Service de l'habitation recommandera de contribuer au financement de votre projet de 24 logements à hauteur de 40 % de la subvention de base de la SHQ.

Il est important de spécifier que cette contribution pourra être utilisée uniquement aux fins de la réalisation du projet d'habitation selon les règles déterminées par la SHQ dans le cadre de son programme. Sachez aussi que cette contribution est conditionnelle à l'acceptation finale du projet par la SHQ, au respect de l'ensemble des modalités du PHAQ, à l'approbation du projet par les instances municipales de la Ville et à la signature d'une convention de contribution entre la Ville et l'organisme.

Nous saluons votre engagement à augmenter l'offre de logements abordables à Montréal, et soyez assurée que vous pourrez compter sur l'appui et l'accompagnement de la Ville pour réaliser votre projet. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec Béatrice Gravel, conseillère en développement de l'habitation, à l'adresse beatrice.gravel@montreal.ca.

Veuillez recevoir, madame, nos salutations les meilleures.



Martin Alain
Directeur | Développement résidentiel

MA/hd

c. c. Mariana Alves De Souza, Bâtir son quartier.
Monsieur Nicholas Bernier, Communauté métropolitaine de Montréal

Service de l'habitation
Direction du développement résidentiel
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Le 4 décembre 2024

Habitations Lachine-Est
Monsieur Lucien Banga
2125, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H3K 0B9

Objet : Contribution financière municipale dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)
Projet Habitations Lachine-Est, 6^e avenue, Lachine
PHAQ-00055

Monsieur,

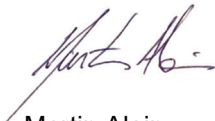
La présente fait suite au dépôt de votre projet dans le cadre du Programme d'habitations abordable Québec (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour lequel une contribution municipale est exigée.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Service de l'habitation recommandera de contribuer au financement de votre projet de 72 logements à hauteur de 40 % de la subvention de base de la SHQ.

Il est important de spécifier que cette contribution pourra être utilisée uniquement aux fins de la réalisation du projet d'habitation selon les règles déterminées par la SHQ dans le cadre de son programme. Sachez aussi que cette contribution est conditionnelle à l'acceptation finale du projet par la SHQ, au respect de l'ensemble des modalités du PHAQ, à l'approbation du projet par les instances municipales de la Ville et à la signature d'une convention de contribution entre la Ville et l'organisme.

Nous saluons votre engagement à augmenter l'offre de logements abordables à Montréal et soyez assuré que vous pourrez compter sur l'appui et l'accompagnement de la Ville pour réaliser votre projet. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec Béatrice Gravel, conseillère en développement de l'habitation à l'adresse beatrice.gravel@montreal.ca.

Veuillez recevoir, monsieur, nos salutations les meilleures.



Martin Alain,
Directeur | Développement résidentiel

MA/hd

c. c. Mariana Alves De Souza, Bâtir son quartier.
Monsieur Nicholas Bernier, Communauté métropolitaine de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA25-RCA25-19001-009

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la construction d'un bâtiment destiné au logement social au 61, 6^e Avenue

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

Ordonnance édictée le	:	7 juillet 2025
Avis public	:	X juillet 2025
Entrée en vigueur	:	X juillet 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-009

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la construction d'un bâtiment destiné au logement social au 61, 6^e Avenue

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) tarifie l'occupation temporaire du domaine public;

Attendu que le permis de construction du bâtiment unifamilial de 96 unités, destiné au logement social situé au 61, 6^e Avenue, a été délivré le 21 mars 2025 (CA24 19 0214, CA24 19 0257 et CA24 19 0274);

À la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), pour l'occupation temporaire du domaine public sont réduits dans leur totalité à l'occasion de la réalisation des travaux de construction du projet de logements sociaux portée par l'organisme sans but lucratif Bâtir son quartier au 61, 6^e Avenue, plus spécifiquement mais à l'exception de deux voies cyclables :
 - La voie publique et les trottoirs de la 6^e Avenue, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph.
2. La présente ordonnance entre en vigueur dès sa publication et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

(S) MAJA VODANOVIC

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-009

(3)

GDD 1256470014

Montréal, le 27 juin 2025

Arrondissement Lachine

1800, boulevard Saint-Joseph

Ville de Montréal –Lachine (Québec) H8S 2N4

Objet : Demande d'exemption des frais liés au permis d'entrave – Projet de logements sociaux sur la 6e Avenue

Madame, Monsieur,

L'organisme **Groupe d'entraide Lachine**, en partenariat avec **Habitations Lachine-Est**, développe un projet de logements sociaux sur un terrain vacant situé sur la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine. Le site visé est constitué des lots 2135159, 2135160, 2135161, 2135162, 2135163 et 2135164 du cadastre du Québec. Ce projet a été sélectionné dans le cadre du **Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)** de la Société d'habitation du Québec.

Afin de concrétiser cette initiative, les organismes ont signé une offre d'achat sur le terrain ainsi qu'un contrat de construction avec **Les Développements Pointe-aux-Trembles inc.**, propriétaire actuel du site.

Considérant que ce projet vise la création de logements sociaux destinés à des personnes à faible revenu, en particulier celles vivant des troubles de santé mentale, le **Groupe d'entraide Lachine** sollicite, par la présente, une exemption des frais associés au permis d'entrave pour les travaux de construction.

Nous espérons que cette demande sera accueillie favorablement, dans un esprit de soutien aux efforts visant à répondre aux besoins en logement dans le secteur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Caroline Descary

Caroline Descary

Directrice - Groupe d'entraide Lachine

Montréal, le 27 juin 2025

Arrondissement Lachine

1800, boulevard Saint-Joseph

Ville de Montréal –Lachine (Québec) H8S 2N4

Objet : Demande d'exemption des frais liés au permis d'entrave – Projet de logements sociaux sur la 6e Avenue

Madame, Monsieur,

L'organisme **Habitations Lachine-Est**, en partenariat avec le **Groupe d'entraide Lachine**, développe un projet de logements sociaux sur un terrain vacant situé sur la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine. Le site visé est constitué des lots 2135159, 2135160, 2135161, 2135162, 2135163 et 2135164 du cadastre du Québec. Ce projet a été sélectionné dans le cadre du **Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)** de la Société d'habitation du Québec.

Afin de concrétiser cette initiative, les organismes ont signé une offre d'achat sur le terrain ainsi qu'un contrat de construction avec **Les Développements Pointe-aux-Trembles inc.**, propriétaire actuel du site.

Considérant que ce projet vise la création de logements sociaux destinés à des ménages à faible revenu, et s'inscrit dans une volonté collective d'améliorer l'accessibilité au logement, **Habitations Lachine-Est** sollicite, par la présente, une exemption des frais associés au permis d'entrave pour les travaux de construction.

Nous espérons que cette demande sera accueillie favorablement, dans un esprit de soutien aux efforts visant à augmenter l'offre de logements abordables dans le secteur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Lucien Banga

Directeur – Habitations Lachine-Est



Délégation de pouvoirs du directeur de l'arrondissement de Lachine, André Hamel - 28 juin au 5 juillet 2025

À partir de Genevieve HEBERT <genevieve.hebert@montreal.ca>
de la part de
Andre HAMEL <andre.hamel@montreal.ca>

Date Ven 27/06/2025 08:45

À 88 DYN Lachine <88_lachine@montreal.ca>

Cc Maja VODANOVIC <maja.vodanovic@montreal.ca>; Micheline ROULEAU <micheline.rouleau@montreal.ca>; Michele FLANNERY <michele.flannery@montreal.ca>; Vicki GRONDIN <vicki.grondin@montreal.ca>; Younes BOUKALA <younes.boukala@montreal.ca>; Charlene GROS <charlene.gros@montreal.ca>; Laura SEVENO <laura.seveno@montreal.ca>; Claudie JOLICOEUR <claudie.jolicoeur@montreal.ca>; Katherine BLANCHARD <katherine.blanchard@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne **Mme Julie Perron**, directrice, culture, sports, loisirs et développement social pour me remplacer du **28 juin au 5 juillet 2025** dans l'exercice de mes fonctions de directeur de l'arrondissement de Lachine et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Et j'ai signé,

André Hamel

Directeur d'arrondissement



Arrondissement de Lachine
1800, boul. Saint-Joseph
Montréal QC H8S 2N4
514 639-2128
montreal.ca/lachine

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.